

Notice de sélection pour le Recrutement de Consultant Individuel

IC/79/DLR/2020

Date: 05 Octobre 2020

Pays : République Centrafricaine

Intitulé : Recrutement de deux (02) consultants(es) nationaux(ales) dont un(e) en matière de décentralisation et l'autre en matière du développement local pour l'élaboration de la politique nationale de la décentralisation et du développement local

Durée de la mission : Trois (3) mois

Lieu Bangui

Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier.

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 16 Octobre 2020. N'hésitez pas à écrire à l'adresse procurement.cf@undp.org pour

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La crise militaro-politique déclenchée dans le pays en 2012 a eu des effets pervers sans précédent sur les plans administratif, socioéconomique et humanitaire. Au niveau des communes, l'ampleur des dégâts a été énorme tant pour leurs biens que pour le fonctionnement de leurs administrations.

Ces dégâts sont venus rendre plus préoccupants les problèmes antérieurs qui gangrénèrent le fonctionnement de ces collectivités territoriales, dont l'absence de solution a débouché sur une crise sociale généralisée marquée par une crise de l'autorité, une rupture de contrat social entre l'Etat et les populations, d'une part, et entre les gouvernements locaux et les gouvernés que sont les populations locales, d'autre part.

Au niveau de l'administration communale, ce dysfonctionnement se traduit par : i) la non organisation des élections municipales depuis plus de trois décennies, conduisant ainsi à la gestion des Communes par des Délégations Spéciales dont les membres sont nommés par le pouvoir central, ainsi qu'à la remise en cause des bases de la gouvernance locale, dont l'obligation de redevabilité envers la population locale ; ii) la faiblesse des ressources humaines qualifiées pour appuyer les autorités communales dans leurs fonctions régaliennes; iii) les faibles capacités financières des Communes, qui ne fonctionnent que grâce aux subventions amoindries et irrégulières de l'Etat ; et vi) l'ignorance et ou le non-respect des procédures administratives concernant surtout la passation des marchés publics, occasionnant ainsi d'énormes malversations financières dans les Communes économiquement riches telles que les Communes forestières, diamantifères et ou aurifères.

En réalité, de l'indépendance à un passé récent, la gestion décentralisée du développement a été peu effective en RCA. Les ordonnances n°88.005 et 006 des 5 et 12 février 1988, qui portent organisation et

fonctionnement des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives, n'ont pas été accompagnées des textes d'application ni des moyens nécessaires à la mise en place d'institutions locales efficaces à même de prendre en charge les besoins des populations.

Ainsi, après de nombreuses rencontres tant nationales qu'internationales à l'effet de trouver des réponses durables à la crise centrafricaine, l'une des solutions retenues a été de relancer la décentralisation et le développement local, qui seraient des facteurs contributeurs à la paix, la cohésion sociale et le développement durable. Cette option trouve son fondement sur le fait que lorsque les populations locales ont à prendre en charge leur destin au niveau local par leur participation à la gestion de la chose publique, elles n'ont plus à accuser l'Etat d'être à la source de leur malheur. En outre, la libération des énergies locales offre des possibilités aux populations de prendre des initiatives marquées par leur participation directe au développement et à la mise en œuvre de projets porteurs d'une transformation qualitative de leurs cadres de vie ainsi que l'amélioration de leurs conditions d'existence.

C'est dans cet esprit que la relance de la décentralisation et du développement local est au nombre des priorités du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA 2017-2021), adopté par le Gouvernement en 2016, et de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République Centrafricaine (APPR-RCA) signé à Bangui le 6 février 2019. Dans le cadre de l'appui à l'opérationnalisation de ces 2 instruments de politique, plusieurs partenaires dont le PNUD, l'AFD et la Banque Mondiale se sont engagés à accompagner le Gouvernement dans la relance du processus de décentralisation et du développement local. S'inscrivent dans ce cadre les initiatives entreprises sur le terrain, qui ont permis à ce jour l'élaboration de plans de développement locaux de certaines Communes du Sud-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est du pays, ainsi que la création du Fonds d'Investissement Communal (FIC) au profit des Communes du Sud-Ouest.

S'inscrivent dans le même cadre l'adoption par l'Assemblée nationale et la promulgation par le Président de la République, Chef de l'Etat, de la loi n° 20.008 du 7 avril 2020, portant organisation et fonctionnement des collectivités territoriales, qui ouvre une ère nouvelle avec les préoccupations relatives à la mise en œuvre des politiques de décentralisation et du développement local.

Dans la même dynamique, le Gouvernement décide d'entreprendre l'élaboration d'une politique nationale de décentralisation et de développement local en vue d'encadrer toutes les interventions et promouvoir par conséquent un développement harmonieux de la République Centrafricaine. Dans cette perspective, le PNUD cherche à recruter deux (2) Consultant(e)s nationaux chargé(e)s de fournir l'assistance technique nécessaire à l'élaboration dudit document.

II. FONCTIONS ET RESPONSABILITES

L'objectif visé dans le cadre de cette mission de consultation est d'accompagner le Gouvernement dans l'élaboration d'une politique nationale de décentralisation et de développement local adaptée aux réalités de la République Centrafricaine. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire un diagnostic général et approfondi du processus de décentralisation et du développement local en Centrafrique ;
- Analyser les enjeux et perspectives de décentralisation et du développement local en RCA ; et
- Proposer une politique de décentralisation et de développement local adaptée au contexte centrafricain en observation des expériences des pays de la sous-région.

Ainsi, sous la supervision générale de la Représentante Résidente Adjointe (P) du PNUD et la supervision directe du Chef du projet d'appui au développement local et à la résilience, les consultants(es) seront responsables des tâches suivantes :

- Collecter à travers les recherches documentaires, les entretiens et autres moyens de collecte de données, et analyser toutes les informations pertinentes à l'accomplissement de la mission ;
- Conduire un état des lieux exhaustif et approfondi de l'état de la décentralisation et du développement local en République Centrafricaine à l'aune des expériences et bonnes pratiques en Afrique ;
- Relever les contraintes, défis et opportunités, particulièrement dans le contexte de crise que traverse la République centrafricaine, au plan sécuritaire, institutionnel et économique, mais aussi dans la

- perspective de stabilisation et au relèvement socio-économique du pays ;
- Proposer des structures-types d'organisation des Collectivités Territoriales (Communes et Régions) pouvant assurer leur efficacité et efficience, en tenant compte de leurs missions et responsabilités ainsi les contraintes économiques et financières ;
 - Proposer les compétences à transférer aux collectivités territoriales et les compétences à partager entre l'Etat central et celles-ci ;
 - Définir les rôles et responsabilités des communes ainsi que de tous les acteurs impliqués dans le processus du développement local ;
 - Définir les liens entre les communes et les services techniques déconcentrés ;
 - Suggérer des critères pour la désignation des membres du gouvernement local et les facteurs d'amélioration de leur efficacité.
 - Définir une architecture type ainsi que les normes minimales à observer pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement local, y compris en termes d'auto-financement et de durée d'exécution ;
 - Indiquer la procédure administrative d'approbation des plans de développement locaux ;
 - Définir les modalités de financement et les stratégies de mise en œuvre des plans de développement locaux.

En outre, ils ou elles seront collectivement responsables de :

- Rédiger la politique de décentralisation et du développement local ;
- Organiser l'atelier technique de validation du premier draft du manuel ;
- Organiser l'atelier de validation définitive dudit document ;

Dans l'accomplissement de ces missions, les résultats suivants sont attendus des consultants :

- Les rapports de mission ;
- Le draft0 de la politique de décentralisation et du développement local ;
- Le rapport de validation technique ;
- Le rapport de validation définitive ;
- La version finale du document de politique

Pour conduire cette mission, outre les consultations au niveau central, les consultants feront des déplacements dans au moins trois (3) collectivités locales dans l'arrière-pays (une dans la zone agro-forestière du Sud-Est, une dans les grandes zones agricoles du Nord-Ouest et une dans les régions de l'Est de la RCA).

Par ailleurs, ils bénéficieront d'un encadrement technique du centre régional du PNUD.

III. DUREE DE LA MISSION ET LIEUX DE DEPLOIEMENT

La durée de la mission est fixée à trois (3) mois et se déroulera aussi bien à Bangui qu'à l'intérieur du pays. Tenant compte du contexte électoral dans le pays, le calendrier de réalisation de la mission pourrait faire l'objet d'ajustement.

IV. COMPETENCES

Corporate

- Démontrer l'intégrité et l'éthique en modélisant les valeurs et les normes éthiques des Nations Unies ;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- Afficher la sensibilité et l'adaptabilité de culture, de sexe, de religion, de race, de nationalité et d'âge ;
- Traiter toutes les personnes de façon équitable sans favoritisme.

Technique

- Avoir une bonne connaissance et la maîtrise de l'administration territoriale, des finances locales et la procédure de passation des marchés publics ;

- Avoir une expérience professionnelle dans l'élaboration d'une politique de développement ou de tout autre document à caractère national ;

Communication

- Excellentes compétences rédactionnelles et de communication oral ;
- Capacité d'animer des réunions et des sessions de formation au profit d'un groupe hétéroclite ;

Professionnalisme

- Aptitude démontrée dans la réflexion analytique et synthétique ;
- Excellentes capacités d'organisation, de rédaction et de rapportage ;
- Capacité de travailler de façon autonome, planifier, hiérarchiser et livrer les tâches dans les délais impartis.

Travail en équipe:

- Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel et post-conflit.

V. QUALIFICATIONS REQUISES

1. Education : Bac +4 en sciences sociales et juridiques, Economie, planification, administration publique, ou autres domaines similaires. Une spécialité en gouvernance territoriale et développement local est vivement souhaité.

2. Expériences professionnelles :

- Cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'élaboration d'une politique publique ou de tout autre document à caractère national ;
- Au moins 3 ans d'expériences dans la gestion de la décentralisation et du développement local ;
- Une bonne connaissance du contexte de la décentralisation et du développement local en RCA ;
- Une bonne capacité d'analyse et de rédaction de rapports de qualité.

3. Langues requises : Maîtrise du Français (Oral et Ecrit)

4. Informatique : Maîtrise des logiciels sous Office (Word, Excell, Powerpoint etc.).

VI. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Proposition technique

Les consultant(e)s intéressé(e)s par la présente mission devront soumettre les documents/informations suivants :

- Une lettre de motivation adressée à la Représentante Résidente du PNUD en RCA ;
- Un Curriculum vitae détaillé et actualisé ;
- Un formulaire P11 dûment rempli et signé ;
- Une copie des diplômes académiques ;
- Une note conceptuelle de 5 pages maximum précisant le niveau de compréhension de la consultation ainsi que l'organisation de la mission, la méthodologie d'intervention proposée, le calendrier programmatique, les personnes ressources clés à rencontrer, etc.

2. Proposition financière

Les propositions financières seront soumises sur la base de l'approche forfaitaire.

3. Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de

produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranche ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base des outputs ou produits attendus (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les TDR). Afin de faciliter la comparaison des offres financières, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours prévus).

4. Voyages:

Tous les coûts de voyage prévus (sauf le prix du billet dans les localités où la voie aérienne sera requise) doivent être inclus dans la proposition financière. Ces coûts prennent en compte tous les voyages au lieu de la mission / le voyage retour.

VII. CRITERES & METHODE D'EVALUATION

Les soumissions techniques seront notées suivants les critères d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Points
- Bac +4 en Economie, finances, planification, administration publique, sciences sociales ou domaines similaires	20%
- 5 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'élaboration d'une politique publique ou de tout autre document à caractère national ; - Au moins 3 ans d'expériences dans le domaine de la décentralisation et du développement local ; - Une bonne connaissance du fonctionnement des services déconcentrés et décentralisés ; - Capacité à rédiger des rapports de qualité.	60%
Capacités linguistiques - Maitrise du Français	10%
Capacités informatiques - Maitrise des outils informatiques (Word, Excell, Powerpoint etc.)	10%
Total note technique	100

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les propositions techniques

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Les propositions financières

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

$$\text{Note financière A} = [(\text{Offre financière la moins disante}) / \text{Offre financière de A}] \times 30$$

Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre a été évaluée et acceptée et en fonction des critères suivants :

- En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière

N.B. La soumission pour le compte d'un groupe de consultants ne sera pas considérée.